



# DOUANE

## **COMPTE-RENDU DU COMITE TECHNIQUE SERVICES DECONCENTRES DI BRETAGNE, PAYS DE LA LOIRE DU MARDI 13 OCTOBRE 2020**

En préambule de ce Comité Technique, le Directeur Interrégional, Mr BOUCARD a dressé un état des lieux des réformes et/ou transferts de missions pouvant affecter notre DI :

- Le transfert des missions fiscales serait sans impact (2021).
- L'impact à venir pour CIEL et la TSVR serait modéré.
- Le DAFN est transféré à la Direction des Affaires Maritimes (DAM) au 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- Viticulture : Le Ministre Olivier DUSSOPT a dénoncé la logique de la Cour des Comptes et défendu la logique pertinente de filière de la Douane.
- Les filières Tabac et Alcool continueraient de relever de la Douane.
- TICPE (ex-TIPP) : c'est à l'état de projet et impacterait DONGES, BREST et LORIENT. Toutefois cela n'a pas encore été voté au Parlement.

Mr BOUCARD conclue qu'il convient d'attendre les nouvelles Lignes Directrices de Gestion (LDG) consécutives au Groupe de Travail (GT) à la Direction Générale et qui se tiendra le 20 octobre 2020.

## **Point 1 : Approbation de procès-verbaux de séance du CTSD**

- PV de la séance du 13 juin 2019 : Vote POUR à l'unanimité des organisations syndicales
- PV de la séance du 9 octobre 2019 : Vote POUR à l'unanimité des O.S.
- PV de la séance du 12 février 2020 : Vote POUR à l'unanimité des O.S.
- PV de la séance du 27 février 2020 : Vote ABSTENTION à l'unanimité des O.S.

## **Point 2 : Fermeture du Bureau des Sables d'Olonne**

Le Directeur Interrégional Mr BOUCARD a rappelé qu'un GT préparatoire à la fermeture du bureau des Sables d'Olonne, s'était tenu à la demande de l'intersyndicale douanière le 30 septembre 2020.

Après avoir présenté le contexte de ce projet de fermeture, envisagé par l'Administration depuis 2012, volonté qui s'est inscrit dans le PSD 2018 (Projet Stratégique Douanier), et la décision ministérielle actant cette fermeture, retardée par la procédure de saisine de l'inspection du travail par les représentants des OS en CHSCT44, le DI a qualifié ce projet de fermeture de **restructuration**, ce qui autoriserait l'accès à un nouveau dispositif d'accompagnement plus avantageux pour les agents restructurés. Cela se déclinerait en une priorité départementale au sein du Ministère de l'Economie des Finances et de la Relance. Cette priorité basée sur le nouvel article 62 bis de la loi du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, est contraignante pour l'Administration toutefois sous réserves de vacances.

La fermeture du bureau des SABLES D'OLONNE serait effective au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Vos élus CFDT – CFTC Douane, ont clairement affirmé leur opposition à la fermeture du bureau des Sables d'Olonne et qu'ils resteraient en soutien des 5 agents du bureau. Nous avons dénoncé la logique politique qui se traduit au travers du PSD par la fermeture du bureau des SABLES D'OLONNE en charge de la gestion du DAFN, savoir-faire et compétences des collègues reconnus et appréciés par les professionnels du Nautisme et n'appelant aucun reproche de l'Administration.

Nous avons regretté l'absence de création d'un Guichet Unique avec la Direction des Affaires Maritimes qui serait en charge à la suite de ce transfert de mission de la gestion du DAFN.

En effet les collègues du bureau des SABLES D'OLONNE travaillent de concert et en bonne entente avec les agents des Affaires Maritimes des SABLES D'OLONNE. La douane étant compétente sur les voiliers de plus de 7 mètres et les Affaires Maritimes en charge des voiliers de moins de 7 mètres.

L'expertise des collègues de SABLES, fins connaisseurs des archives papiers douaniers du DAFN, est précieuse pour répondre à toute sollicitation des Affaires Maritimes ou encore des particuliers et du monde du Nautisme.

Vos élus CFDT – CFTC ont précisé qu'après attaches avec leurs homologues syndicaux des Affaires Maritimes, les Aff Mar déjà en difficulté dans la gestion de l'application PUMA (gestion dématérialisée des voiliers de moins de 7 mètres) et faisant face au mécontentement des usagers, n'était pas en mesure de reprendre cette mission à court ou moyen terme.

L'Administration des Affaires Maritimes est également soumise à un plan stratégique « Affaires Maritimes 2022 » avec les mêmes causes et effets que pour la Douane : effectifs et budgets insuffisants...

Vos élus CFDT – CFTC, ont regretté que la leçon du Mouvement social des Gilets Jaunes traduisant une demande et exigence de Service Public de proximité, n'ait pas remis en cause ce projet de fermeture...

Nous avons aussi dénoncé le peu de possibilités de reclassement pour les collègues restructurés, le bureau des douanes de LA ROCHE/YON ne pouvant en accueillir à priori pas plus de 2. A cette occasion nous nous sommes inquiétés de l'avenir du bureau de LA ROCHE/YON et du risque que les collègues restructurés se retrouvent restructurés d'ici 5 ans...

Le reclassement à la DDFIP85 est très incertain, car notre Ministère est celui qui supprime (« rend ») le plus d'emplois et la DGFIP est touchée de plein fouet !

Nous avons demandé au DI si un report de fermeture du bureau des SABLES pourrait-être envisagé, pour donner suite à l'intervention des représentants nationaux douaniers de la CFDT-CFTC et de la CGT, en défense du maintien du bureau des SABLES, lors des Bilatérales de début octobre avec la Directrice Générale. Le DI a précisé s'être entretenu avec Mme BRAUN-LEMAIRE.

Nous avons questionné le DI sur le pourquoi de la communication de la note sur la création de la cellule d'accompagnement le 1<sup>er</sup> octobre dernier, préalablement au CT. Le DI a précisé que cette cellule ne serait activée que par suite du vote du CT. En l'occurrence ce sera après le 27 octobre 2020 (date de re-convocation du prochain CT).

Vos élus CFDT – CFTC se sont ouvertement inquiétés d'une menace sur le maintien d'une présence douanière en VENDEE, à moyen – long terme, et que la logique de concentration ou de transfert de missions à d'autres Administrations, ne pouvait se traduire par une concentration de la présence douanière uniquement à NANTES.

**VOTE : CONTRE (la fermeture du Bureau des SABLES D'OLONNE) A L'UNANIMITE**

**des 8 élus représentants du Personnel.**

Par suite de ce vote, le DI se doit de convoquer un prochain CT fixé au 27 octobre 2020.

L'ensemble des représentants du Personnel ont répondu qu'ils ne participeraient pas à ce prochain Comité Technique, car cela ne changerait pas la donne.

**Fermeture programmée par l'Administration au 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

**FOCUS SUR LES MESURES PROTECTRICES PRÉVUES PAR L'ARTICLE 75 DE LA LOI DU 6 AOÛT 2019 DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE (NOUVEL ARTICLE 62 BIS DE LA LOI DU 11 JANVIER 1984 PORTANT DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES À LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT) POUR LE CAS OÙ L'EMPLOI D'UN FONCTIONNAIRE SERAIT SUPPRIMÉ À L'ISSUE D'UNE RESTRUCTURATION**

*D'une part, l'administration qui se restructure est tenue de mettre en œuvre certains dispositifs « en vue d'accompagner le fonctionnaire dont l'emploi est supprimé vers une nouvelle affectation correspondant à son grade, vers un autre corps ou cadre d'emplois de niveau au moins équivalent ou, à sa demande, vers un emploi dans le secteur privé ».*

*Les dispositifs mis en place peuvent revêtir un caractère collectif si plusieurs emplois sont supprimés.*

*Ces dispositifs prennent les formes suivantes :*

- Un accompagnement personnalisé dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet professionnel et un accès prioritaire à des actions de formation ;*
- Un congé de transition professionnelle, avec l'accord de l'employeur, d'une durée maximale d'un an afin de lui permettre de suivre des actions de formation longue nécessaires à l'exercice d'un nouveau métier.*

*Il peut même, dans certains cas, bénéficier, en vue de sa reconversion professionnelle et pendant une durée maximale d'un an, d'une mise à disposition auprès d'un organisme ou d'une entreprise exerçant son activité dans le secteur privé (auquel cas l'organisme ou entreprise d'accueil devra rembourser à l'administration le traitement du fonctionnaire).*

*D'autre part, le fonctionnaire dont l'emploi est supprimé est affecté dans un emploi vacant correspondant à son grade au sein d'un service du département ministériel ou de l'établissement public dont il relève, dans le département où est située sa résidence administrative.*

*Il bénéficie en outre d'une priorité de mutation ou de détachement dans tout emploi vacant correspondant à son grade au sein du département ministériel dont il relève ainsi que vers un établissement public sous tutelle, sur l'ensemble du territoire national.*

*Enfin, s'il ne peut se voir offrir un autre emploi dans le cadre des deux hypothèses que l'on vient d'examiner, il bénéficie d'une priorité d'affectation ou de détachement dans les emplois vacants correspondant à son grade dans un autre département ministériel ou dans un établissement public de l'Etat dans le département ou, à défaut, dans la région où est située sa résidence administrative.*

*Mais il peut aussi choisir de démissionner et aura alors droit, si sa démission est acceptée, à une indemnité de départ volontaire.*

## **Point 3 : Bilan d'étape de la gestion de la crise sanitaire**

Mr BOUCARD a informé les représentants du Personnel de la contamination à la COVID19 de :

- 2 collègues de la Recette Interrégionale (Nantes)
- 2 collègues du PLI (Nantes)

Au niveau de la direction interrégionale Bretagne, Pays de la Loire 8 collègues sont en ASA fragiles et 7 collègues sont actuellement *en quatorzaine* de 7 jours.

Vos élus CFDT – CFTC ont dénoncé la perte de CA/RTT imposée à une partie des collègues consécutive à la crise sanitaire impactant la vie familiale des agents. Cela a été vécu comme une injustice.

### **Prime COVID**

Cette prime dite COVID d'un montant de 330 euros, 660 euros ou 1000 euros attribuée en raison d'une surcharge manifeste de travail a largement profité aux A+, Mr Boucard justifiant leur investissement et surcharge de travail...

Vos élus CFDT -CFTC ont demandé si les collègues dits Berkani, effectuant des tâches de ménage dans les locaux des services douaniers, avaient été bénéficiaires de cette prime, car cette crise sanitaire a souligné qu'ils sont indéniablement en 1<sup>ère</sup> ligne, exposés et les moins bien rémunérés.

Mr BOUCARD a indiqué qu'une seule agente Berkani de la DI avait été bénéficiaire de la prime COVID.

Nous avons déploré que le Gouvernement n'ait pas envoyé un signal fort aux fonctionnaires en dégelant le point d'indice, plutôt que de distribuer une prime qui ne renforce pas et contribue à dégrader un collectif de travail.

La crise terroriste initiée en 2015 puis la crise sanitaire du COVID19 ont démontré le rôle majeur des agents de l'Etat, en particulier des douaniers. Il aurait été plus juste que cet engagement des différents corps de fonctionnaires bénéficie de ce dégel de point d'indice.

Mr BOUCARD a déclaré qu'un seul collègue de la DI avait effectué un recours afin de contester la non-attribution de la prime COVID. Actuellement 11 agents de la DIPA sont affectés en renfort dans des brigades de la DI, au plus près de leur domicile.

### **Télétravail**

- Les agents de la Surveillance sont exclus du télétravail par l'instruction-cadre en raison de l'incompatibilité de ce mode de travail avec les missions de la surveillance. Toutefois, certains agents exerçant des fonctions particulières ont pu bénéficier d'une dérogation exceptionnelle dans le cadre de la crise sanitaire. Toutefois se pose la question des agents SURV dits vulnérables ou vivant avec des conjoints ou enfants/parents vulnérables.
- Sur l'ensemble de l'interrégion, 46 conventions de télétravail ont été passées et 161 autorisations de télétravail «dégradé» ont été données dans le cadre de la crise sanitaire. Au total, 207 agents sont donc couverts par une autorisation de télétravail en mode institutionnel ou dégradé. D'autres dossiers sont en cours de traitement.

## **Point 4 : Point d'information sur le BREXIT**

### **DR BRETAGNE**

Mme BURONFOSSE-BJAI, directrice régionale de Bretagne, a présenté la situation actuelle concernant le dossier du BREXIT. La Loi sur le marché intérieur du Royaume-Uni votée par le Parlement britannique viole les Accords avec l'Union Européenne.

En raison de la crise sanitaire mondiale et de la quarantaine imposée aux voyageurs arrivant sur le territoire du Royaume-Uni, le trafic des PPF aériens est quasi inexistante ou faible. Le PPF aérien de Dinard bénéficie d'encore une activité modérée. Pour le PPF aérien de Rennes Saint-Jacques, le lancement prochain d'un vol régulier avec le Maroc laisse un peu d'espoir.

Des « Marches à Blanc » (exercices de simulation BREXIT) sont programmées à ROSCOFF et à SAINT-MALO. Elles seront organisées par la Direction Générale, et auront lieu pour ROSCOFF les 27 et 28 octobre prochains. La Marche à Blanc à SAINT-MALO aura lieu un jour sans ferries. L'objectif de ces Marches à Blanc est de tester les postes de travail (détaxe, contrôle des animaux domestiques et des espèces végétales, etc). Mme BURONFOSSE-BJAI précise que ce n'est nullement un exercice d'évaluation des collègues.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le trafic avec la compagnie maritime CONDOR devrait reprendre à SAINT-MALO, sans S.I. BREXIT. Le trafic devrait réellement reprendre sur SAINT-MALO à l'horizon de mars 2021 avec une intensification du trafic de fret espérée avec en plus la perspective de la présence d'un 3<sup>ème</sup> opérateur.

### **DR PAYS DE LA LOIRE**

Mr MARIN, directeur régional, a mis en avant l'accompagnement douanier des entreprises par le PAE. Cette mission d'accompagnement, en liaison avec les PGP des Bureaux devrait poursuivre sa montée en puissance.

Une action de communication Web a été menée en visioconférence par les agents du PAE. Cet évènement Web a été un succès avec la participation de 60 entreprises connectées en Maine Et Loire.

Mr MARIN a souligné la chute du trafic voyageurs et le maintien du trafic fret avec une baisse limitée pour l'aéroport de NANTES-ATLANTIQUE.

Vos élus CFDT – CFTC ont évoqué **un problème au niveau des Garanties Globales** avec la Recette Interrégionale de NANTES. Dans le cadre de la délivrance de certaines autorisations douanières, une garantie globale doit être délivrée notamment en matière de régimes particuliers ou encore de dépôts temporaires de type IST/LADT. La sous dotation des effectifs du service « caution » de la Recette Interrégionale de Nantes conduit déjà à un engorgement dans le traitement de ces dossiers, qui ne s'améliorera pas avec l'arrivée du BREXIT. Le Royaume-Uni aura le statut d'un pays tiers à l'UE, aussi de nombreuses sociétés vont devoir se doter d'autorisations douanières en matière de transit nécessitant une telle garantie, ce qui n'augure rien de bon quant à leur bonne délivrance...

## **Point 5 : Bilans 2019 et points d'étape 2020**

### **Performance :**

Mme SOULA Myriam, adjointe au Directeur Interrégional a présenté les bilans 2019 qui sont très positifs. Elle rappelle le contexte de 2019 avec le Mouvement Social douanier du Printemps 2019, puis de 2020 avec la crise sanitaire du COVID-19.

Plusieurs lectures des résultats peuvent-être fait que ce soit par la DG, ou encore aux niveaux de la DI, des DR et des services.

Elle ajoute qu'il convient d'être vigilants sur les indicateurs suivis par la DG, à savoir ceux concernant les produits stupéfiants, le tabac, les armes et les MOD.

D'autres indicateurs sont également très suivis par la DG :

- Le suivi des déclarations,
- La VITI,
- Le suivi des débitants de tabac,
- La protection des consommateurs (P5-2)

Quoiqu'il en soit l'activité liée à la Sécurité reste plus que tout une priorité, c'est-à-dire la lutte contre la fraude fiscale et/ou contre les activités criminelles.

C'est primordial pour l'Administration des Douanes tant au niveau national que local de valoriser les belles saisies des services douaniers.

### **Budget :**

Les enjeux pour 2021 seront :

- Les travaux immobiliers, en particulier au niveau de l'isolation des bâtiments.
- Le renouvellement du parc automobile. Des véhicules hybrides et électriques seront progressivement achetés, ce qui conduira à l'installation de bornes de rechargement électriques.
- Le renouvellement du parc informatique avec un investissement massif pour l'achat d'ordinateurs portables en raison du développement incontournable du télétravail induit par la crise sanitaire.

### **Effectifs :**

Mr BOUCARD a présenté le bilan 2019 des effectifs :

On dénombre 43 arrivées (à la suite de mutation) de collègues dans notre DI.

Le nombre de départs en retraite pour l'année 2019 s'élève à 33.

Pour l'exercice 2021, les incertitudes demeurent quant au Plafonds Autorisé d'Emplois N+1. ***La poursuite des réformes impliquera certainement des restitutions d'emplois. En conséquence, les arrivées (mutations) dans la DI Bretagne, pays de la Loire seront freinées pour les prochaines années...***

### **Formation Professionnelle :**

Mr RICARD, chef du BOP-GRH a présenté le bilan de la formation professionnelle. Il s'est inquiété de la difficulté croissante pour trouver des salles où organiser les concours dans des conditions satisfaisantes. Cela pose un problème budgétaire, sachant que l'Ecole Nationale Supérieure Maritime (ENSM) de NANTES risque à terme de fermer son campus nantais pour transfert et fusion sur une autre ville portuaire.

Vos élus de la CFDT – CFTC ont demandé le retour d'expérience à ce jour sur l'expérimentation de l'application AGNET et sur le déploiement de OGAM :

- **AGNET** : La douane envisage de doter l'ensemble des agents de la surveillance terrestre de l'application AGNET (Access Gate NETWORK), un moyen de communication déployé sur les smartphones professionnels destiné à échanger des informations et coordonner les opérations de manière sécurisée. Mr MARIN a répondu que les brigades des SABLES D'OLONNE et du MANS sont impliquées dans cette expérimentation nationale, pour un total de 14 brigades de douanes engagées. Deux « ambassadeurs » ont été désignés dans chaque brigade et forment leurs collègues. Ces « ambassadeurs » échangent continuellement avec l'Equipe Projet AGNET de la Direction Générale.
- **OGAM** : (Outil de Gestion Automatisé des Marchandises), la formation des agents se poursuit avant son utilisation prochaine.

Mr BOUCARD a précisé qu'une **refonte de SILCF et d'ALADIN était à l'étude**.

#### **Ressources Humaines :**

**PARIS-SPE** : Le redéploiement des PARIS-SPE va être effectué au bénéfice des Hauts de France en raison du BREXIT imminent (2021).

**Modulation cadres A** : Sur 112 agents modulables, 87 agents ont été modulés, soit plus de 77% de l'effectif total de cadre A de la DI. La modulation se décline en l'octroi d'étoiles zéro étoile, ou entre 1 et 3 étoiles (valeur d'une étoile = 100 euros).

#### **Action sociale :**

Une **nouvelle correspondante sociale** a pris son poste **en Bretagne**.

**Lancement de la campagne IPSOS pour 2020** : Mr BOUCARD a rappelé les résultats antérieurs de cette étude IPSOS, notant une participation de 42% dans la DI. Les agents ayant répondu à cette enquête IPSOS, soulignent à 80% un pessimisme ambiant, un rythme professionnel de changements « trop rapides » et un déficit d'informations. Pour autant une grande majorité d'agents affirment leur satisfaction de travailler pour ce Ministère. Les encadrants ont exprimé un important niveau de stress.

## **Point 6 : Questions diverses**

## A l'initiative des élus de la CFDT-CFTC, ont été abordés :

- **La relocalisation de la BSI NANTES** est le fruit du travail des collègues du service immobilier du PLI de la DI de Nantes, lesquels ont effectué une recherche de nouveaux locaux pour y reloger la brigade des douanes de Nantes, dont l'activité a été repositionnée sur la commune de BOUGUENAIS à proximité de l'aéroport de NANTES-ATLANTIQUE et du périphérique nantais facilitant un accès rapide aux autoroutes A83 et A11. La commission immobilière du CHSCT44 s'était réunie le 18 septembre dernier afin de finaliser les points de sécurité et d'aménagement. ***Le déménagement de la BSI de Nantes, pourra être envisagé pour le 1er semestre 2021.***
- **Les travaux d'extension des locaux de la BSI ANGERS au sein du bâtiment des douanes :** permettront le réaménagement et agrandissement des vestiaires Hommes (2<sup>ème</sup> étage), et le transfert et nouveaux vestiaires féminins et salle d'armement au 1<sup>er</sup> étage, avec toutes commodités (douches et toilettes). Le projet d'escalier de secours a été abandonné. ***Les travaux devraient débuter au 1<sup>er</sup> semestre 2021.***
- **Inondation garage BSI ANGERS :** consécutive aux orages de la tempête Alex. Le risque d'inondation est identifié à la suite d'orages ou précipitations importantes. La question sera étudiée par le PLI pour résolution définitive.
- **Renouvellement du parc automobile de la BSI ANGERS et de la BSE SAINT-MALO :** Nous avons alerté Mr BOUCARD préalablement à ce CTSD sur le vieillissement du parc auto de la BSI ANGERS (aucun nouveau véhicule neuf depuis 2015) et un Renault Scénic avec 240 000 kms au compteur et faisant à l'instar des autres véhicules de service de fréquents voire simultanés passages chez le garagiste. C'est un risque routier majeur pour les collègues. C'est aussi un coût financier d'entretenir de vieux et défectueux véhicules qui du coup devraient persuader nos décideurs douaniers à effectuer un renouvellement... Mme GODIVEAU a indiqué que ***3 VL équipés UMP-HK étaient en commande et destinés aux brigades d'ANGERS, NANTES et RENNES avant fin 2020.*** La ***BSE SAINT-MALO*** amenée à effectuer davantage de contrôles routiers à la suite de la crise sanitaire et au trafic portuaire et aérien faible ou quasi-inexistant, devrait être ***dotée d'un FORD Focus break à échéance fin octobre 2020.***
- **Demande de dotation de caméras-piétons pour les agents des brigades :** Pour donner suite à la multiplication d'incidents, de contestations du bien-fondé des contrôles douaniers, et de provocation de certains usagers souhaitant filmer le contrôle et les agents, nous avons sollicité que soit envisagé la dotation à l'avenir de caméras piétons, ceci pour prémunir les collègues d'accusations infondées ou d'agressions tant verbales que physiques. Mr MARIN a précisé qu'effectivement une rupture aurait été observée en 2019 quant aux incidents. Mme BURONFOSSE-BJAI note un nombre d'oppositions à fonctions révélateur pour la BSI de RENNES. Un prochain ORS (Observatoire Régional de Sécurité) est programmé en novembre 2020 pour les Pays de La Loire. Mr BOUCARD précise qu'à sa connaissance cette demande n'est pas encore étudiée à la DG.
- **Amende forfaitaire au délit d'usage de stupéfiants (200 euros) :** Le Ministère de l'Intérieur souhaitant accentuer la pression sur le trafic et la consommation de stupéfiants met la

pression sur les services de Gendarmerie et de Police Nationale. Il est possible que des barèmes transactionnels soient réévalués après concertation et autorisation des Parquets compétents. Mme BURONFOSSE-BJAI précise qu'à titre d'exemple le pourcentage de recouvrement de l'amende forfaitaire n'est que de 38% pour le Finistère. Ce qui est bien inférieur au taux de recouvrement des amendes douanières.

### **A l'initiative des élus de SOLIDAIRES a été abordé :**

- **Le projet de relogement des services douaniers du Boulevard Saint-Aignan à NANTES (SRE, VITI, Division) : L'échéance** annoncée par Mr BOUCARD *est 2023*.

### **Vos élus (CFDT – CFTC) titulaires au Comité Technique**

#### **DI Bretagne, Pays de la Loire**

***De gauche à droite : Florent CAPELLE (CE4 NANTES-ATLANTIQUE), Karine LECARPENTIER (Bureau de RENNES) et Jérôme BULTEAU (BSI ANGERS)***

